

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

LUTTER CONTRE LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX -
(N° 804)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 23

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° Des propositions pour renforcer les moyens, notamment humains, de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes compte tenu du développement des nouvelles pratiques commerciales et publicitaires liées au marché de l'influence en ligne et sur les réseaux sociaux, des dérives constatées ainsi que des menaces associées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES appelle au renforcement des moyens, notamment humains, de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF).

La DGCCRF accuse un manque criant de moyens pour procéder aux contrôles et aux enquêtes nécessaires pour réprimer certaines pratiques illégales au regard des évolutions du marché mondial du marketing d'influence. Le marché mondial du marketing d'influence est passé de 1,7 milliard de

dollars en 2016 à 16,4 milliards aujourd'hui. Dans la même période, le nombre d'utilisateurs des réseaux sociaux dans le monde a été multiplié par 2.

En 2016, la DGCCRF comptait 3056 agents contre 2912 aujourd'hui. Devant une telle explosion du marché mondial du marketing d'influence, il est nécessaire que les moyens de nos administrations croissent pour permettre une régulation de ce marché.

Nous demandons donc a minima de compléter la demande de rapport mentionné à l'article 2 de propositions pour renforcer les moyens, notamment humains, de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes compte tenu du développement des nouvelles pratiques commerciales et publicitaires liées au marché de l'influence en ligne et sur les réseaux sociaux, des dérives constatées ainsi que des menaces associées.